

**SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE FAY-LES-NEMOURS**  
**INSTRUCTIONS POUR LA CHASSE AUX PETITS GIBIERS**  
**SAISON 2021-2022**

Ouverture de la chasse plaine et bois :	19 septembre 2021
chasse sur Bagneaux-Sur-Loing Lièvres, faisans obscurs, perdrix grise	Septembre 2021 19 – 20      Octobre 2021 3-10-17 Pas de chasse sur les bois de Bagneaux-Sur-loing
Jours de chasse	19 et 20 septembre 2021(ouverture) Tous les dimanches et jours fériés jusqu'au 27 février 2022
Heures de chasse	9h00 – 12h30 13h30 – 17h30 Départ parking : 9h00
Journée non chassée	Mercredi 11 novembre 2021 PAS DE CHASSE
Fermeture gibiers :	
Plaine de Bagneaux-Sur-Loing	Dimanche 17 octobre 2021
Plaine de Fay-Les-Nemours	Dimanche 28 novembre 2021
Faisan :	Dimanche 19 décembre 2021
Bécasse :	Date fixée en cours de saison par la FDC 77
Lièvre :	Dimanche 14 novembre 2021
Fermeture générale	27 février 2022
Interdictions (sous peine d'amende) :	Chasser sans permis de chasser et sans attestation d'assurance. Chasser à moins de 200 mètres d'une machine agricole. Chasser l'après-midi si non participation à une battue du matin. Chasser aux bois sur le territoire de bagneaux-Sur-Loing. Chasser dans les réserves, les maïs grain et tournesols , sorgho, chanvre. Tirer en direction et près des maisons. Tirer le faisau commun sur tout le territoire.
Stationnements (obligatoires) :	A l'usine électrique route de CHAINTREAUVILLE Au bois Lorin Au dépôt d'ordures de BAGNEAUX-SUR-LOING Aux friches de LAVEAUX Aux puits de pétrole En haut de la côte de CHATENOY En haut de la côte d'ORMESSON
Lâchers Faisans	Septembre 2021 : 19 – 26 Octobre 2021 : 3 – 17 - 31 Novembre 2021 : 14 – 28 Décembre 2021 : 12
Perdrix	Septembre 2021 : 19 – 26
Limitation de gibier :	1 lièvre par chasseur avec bracelet
Invitation (A retirer chez Monsieur Bernard BRUN)	
Petit gibier (40 Euros)	Du 03 octobre 2021 au 19 décembre 2021
Gros gibier (40 Euros)	Voir date du calendrier des battues -- Prévenir 15 jours à l'avance
	Battues prévues les samedis
Assemblée Générale	Dimanche 6 mars 2022

**Bracelet de cerf indéterminé en battue**

Battues 2021/2022	Septembre 19 - 26 Octobre 10 - 24 Novembre 7 - 21 Décembre 5 - 19 Janvier 2 - 9 - 16 - 23 - 30 Février 13 - 20 - 27
-------------------	--

Tout tir sur cerf, maxi 10 cors – biche – faon – daguet, sera considéré comme un ANIMAL mort.

Annoncer 6 coups longs taiautés.

Pour les battues, le déplacement des postés, se fera avec le masque dans les voitures.